

mais, au contraire, des actes de vertu, quelle que soit la violence et la persistance de la tentation.

Péchés de Pensée

Parfois l'attention se trouvant attirée sur les images mauvaises qui remplissent l'imagination, au lieu de faire tout de suite un acte de détestation, nous hésitons et nous nous arrêtons légèrement par curiosité..... Pourtant la conscience parle, elle nous avertit du danger, nous sommes en face du péché, alors la volonté recule et fait enfin son acte : " Non, je ne veux pas offenser Dieu, je désavoue cette tentation, je la repousse." L'acte moral est accompli, mais il y a eu de notre part quelque négligence à détourner le regard de ce qui flattait notre sensibilité, et cette négligence constitue une faute, mais une *faute vénielle*, parce que la volonté, bien qu'un peu lâche et hésitante, a cependant refusé de consentir aux mauvaises pensées.

Quand donc y a-t-il péché mortel en matière de mauvaises pensées ?

Il y a péché mortel quand volontairement, délibérément, nous contemplons les tableaux mauvais qui sont dans notre imagination, de manière à y prendre un plaisir consenti. Alors il y a un péché grave de pensée, mais alors aussi, la conscience nous en accuse nettement.

En général, aussi longtemps que dans votre examen de conscience, vous en serez réduit à vous dire ceci : " J'ai eu " de mauvaises pensées, et j'ai peur d'y avoir consenti, mais " je n'en suis pas absolument certain," rassurez vous. Il y a eu probablement négligence de votre part, une faute vénielle a pu être commise, mais vous avez évité le péché grave. Pas plus en cette matière que dans les autres, on ne commet de faute mortelle *sans le savoir et sans le vouloir*. Lorsque le consentement absolu a été donné à quelque mauvaise pensée, la conscience nous le dit sans hésitation et sans restriction d'aucune sorte.